

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

25 juin 2005

SOMMAIRE

Advanced Capital Europe S.A., Luxembourg	29392	Holding, S.à r.l., Bertrange	29421
Advanced Capital Europe S.A., Luxembourg	29395	Klopp Marc, S.à r.l., Luxembourg	29424
Arcelor RPS, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	29420	Laeis, GmbH, Wecker	29412
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29389	Max Participations I, S.à r.l., Luxembourg	29400
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29391	Max Participations I, S.à r.l., Luxembourg	29402
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Max Participations II, S.à r.l., Luxembourg	29404
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Max Participations II, S.à r.l., Luxembourg	29406
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Molux Holding S.A., Luxembourg	29424
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Operativa Internacional Portuaria (O.I.P.), S.à r.l., Luxembourg	29399
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	P.L.S.I. S.A., Luxembourg	29403
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	PLD Germany VIII, S.à r.l., Luxembourg	29381
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Profin S.A., Luxembourg	29380
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Profin S.A., Luxembourg	29380
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Profin S.A., Luxembourg	29380
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Profin S.A., Luxembourg	29380
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	Profin S.A., Luxembourg	29380
C.B.I. S.A., Compagnie Bordelaise d'Investissement S.A., Luxembourg	29379	ProLogis Poland XXI, S.à r.l., Luxembourg	29396
Caves Pierre Nadler, S.à r.l., Livange	29420	ProLogis Poland XXII, S.à r.l., Luxembourg	29404
Central European Participation, S.à r.l., Luxembourg	29412	ProLogis Poland XXIII, S.à r.l., Luxembourg	29406
Daran Corporation, S.à r.l., Luxembourg	29387	ProLogis Poland XXIV, S.à r.l., Luxembourg	29407
Daran Corporation, S.à r.l., Luxembourg	29388	ProLogis Poland XXIX, S.à r.l., Luxembourg	29408
E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited S.A., Luxembourg	29384	ProLogis Poland XXV, S.à r.l., Luxembourg	29408
E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited S.A., Luxembourg	29385	ProLogis Poland XXVI, S.à r.l., Luxembourg	29420
Eurodental, S.à r.l., Luxembourg	29424	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	29409
FIS International S.A., Luxembourg	29408	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	29411
Gadeves S.A., Luxembourg	29406	Steil Manu, S.à r.l., Frisange	29424
Gadeves S.A., Luxembourg	29406	Temple Audit S.C., Luxembourg	29407
Garance Monserrat Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29389	Temple Audit S.C., Luxembourg	29408
Geri Management S.A., Luxembourg	29402	Thiser Holding S.A., Luxembourg	29378
GLBB Holding S.A., Luxembourg	29423	Thiser Holding S.A., Luxembourg	29378
International Business Operations S.A., Luxembourg	29381	Tournesol S.A., Luxembourg	29396
International Flavors & Fragrances (Luxembourg)		Urbaninvest S.A.H., Luxembourg	29395
		Urbaninvest S.A.H., Luxembourg	29395
		Vadec International S.A., Luxembourg	29398
		Xena Holding, S.à r.l., Luxembourg	29411
		Yorkan Corporation, S.à r.l., Luxembourg	29386
		Yorkan Corporation, S.à r.l., Luxembourg	29387

THISER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.854.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding THISER HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.854, constituée suivant acte reçu le 16 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 21 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renouvellement pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 28 décembre 1999 en vue de porter le capital à EUR 15.000.000,- dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

2. Modification subséquente de l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle durée de cinq ans l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 28 décembre 1999 en vue de porter le capital à EUR 15.000.000,- dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement et de modifier l'article 5, alinéa 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 6.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(019578.2/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

THISER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.854.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

J. Elvinger

Notaire

(019579.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00688, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020116.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020117.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020119.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020128.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

C.B.I. S.A., COMPAGNIE BORDELAISE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020121.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020136.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020124.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020135.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020132.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020129.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00671, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020126.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PLD GERMANY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.589.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:
Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB03016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015993.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.066.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS S.A., R. C. S. Luxembourg B N° 62.066 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 167 du 20 mars 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002.

La séance est ouverte à 16h40 sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cinquante et un euros et soixante-quatre cents (EUR 51,64) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 361.480,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et fixation des modalités y afférentes.
3. Détermination des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature.
4. Date de l'assemblée générale annuelle.
5. Refonte complète des statuts.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable, pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

Il est procédé au renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, les modalités y afférentes étant les suivantes:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million trente-deux mille huit cents euros (EUR 1.032.800,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 décembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la Société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Quatrième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 29 mai à 9.30 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS OPERATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 361.480,-) divisé en sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cinquante et un euros et soixante-quatre cents (EUR 51,64) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million trente-deux mille huit cents euros (EUR 1.032.800,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 décembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui

concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 29 mai à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(019522.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme,
(anc. STONEGATE INVESTMENTS, Société Anonyme).**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 83.381.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of STONEGATE INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 83.381, originally incorporated under the British Virgin Islands laws by virtue of the Memorandum and the Articles of Association dated October 30, 1987, and whose registered office has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 121 of January 23, 2002.

The meeting begins at five p.m., Mr. Paul Krzysica, company secretary, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eighty-seven thousand and five hundred (87,500) shares having a par value of two (2.-) euro (EUR) each, representing the total capital of one hundred and seventy-five thousand (175,000.-) euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the name of the Company to E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.
2. Subsequent amendment of Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company to E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.

As a consequence, Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There exists a limited liability company (société anonyme) under the name of E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STONEGATE INVESTMENTS, R.C.S. Luxembourg B 83.381, originellement constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques en vertu du memorandum et des statuts datés du 30 octobre 1987, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 121 du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-quinze mille (175.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Krzysica, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, vol. 147S, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019385.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme, (anc. STONEGATE INVESTMENTS).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 83.381.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 202 du 22 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(019386.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

YORKAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 103.357.

In the year two thousand and five, on the third of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEWBURY SERVICES LIMITED, having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Michel Van Krimpen, company director, residing professionally at Luxembourg and Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A,

by virtue of a proxy established on February 1, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of YORKAN CORPORATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 29, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1240 of December 3, 2004.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to add a paragraph into article 14 of the articles of the association as follows:

«**Art. 14. (in fine).** The decision to sell any property of the company is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.»

Second resolution

The sole partner decides to appoint a new manager for an unlimited period:

Mr. Philippe Esposito, lawyer, born at Pau (France), on November 7, 1966, residing at Castellana, 216, 28043 Madrid, Spain.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand.-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEWBURY SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de directeur et fondé de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société YORKAN CORPORATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1240 du 3 décembre 2004.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique d'ajouter un alinéa à l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14. (in fine).** L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour vendre tout actif de la société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Philippe Esposito, juriste, né à Pau (France), le 7 novembre 1966, demeurant à Castellana, 216, 28043 Madrid, Espagne.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, G. Martin-Saudax, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005

H. Hellinckx.

(019360.3/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

YORKAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(019361.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

DARAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.358.

In the year two thousand and five, on the third of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ELYPSE HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Michel Van Krimpen, company director, residing professionally at Luxembourg and Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A,

by virtue of a proxy established on February 1, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of DARAN CORPORATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 29, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1239 of December 3, 2004.

- that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to add a paragraph into article 14 of the articles of the association as follows:

«**Art. 14. in fine**

The decision to sell any property of the company is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.»

Second resolution

The sole partner decides to appoint a new manager for an unlimited period:

Mr. Philippe Esposito, lawyer, born at Pau (France), on November 7, 1966, residing at Castellana, 216, 28043 Madrid, Spain.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ELYPSE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de directeur et fondé de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul associé actuel de la société DARAN CORPORATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1239 du 3 décembre 2004.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique d'ajouter un alinéa à l'article 14 des statuts comme suit:

«Art. 14. in fine

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour vendre tout actif de la société.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Philippe Esposito, juriste, né à Pau (France), le 7 novembre 1966, demeurant à Castellana, 216, 28043 Madrid, Espagne.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, G. Martin-Saudax, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(019362.3/242/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

DARAN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(019363.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

GARANÇE MONSERRAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 41, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 82.034.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Bellay, employé de banque, demeurant à L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert, ici représenté par Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société à responsabilité limitée GARANÇE MONSERRAT LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.034, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 41, rue Marie Adélaïde, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1086 du 29 novembre 2001 et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial C numéro 183 du 1^{er} février 2002.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée GARANÇE MONSERRAT LUXEMBOURG, S.à r.l., s'élève actuellement à EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée GARANÇE MONSERRAT LUXEMBOURG, S.à r.l.

4. Que par la présente, le comparant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée GARANÇE MONSERRAT LUXEMBOURG, S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2005, vol. 530, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2005.

J. Seckler.

(019658.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 38,098,400.-.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand five, on the ninth day of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, an English company with registered office at EC1A 7AJ London, 81, Newgate Street,

duly here represented by Mr. Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 8, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The presaid BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC is the sole member of the corporation BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, having a subscribed capital of EUR 38,098,400.-, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 71.594, hereafter referred to as «the Corporation», incorporated by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, civil law notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 886 dated November 24, 1999, amended by a deed of Maître Tom Metzler, prenamed, on January 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 352 dated May 17, 2000, amended by a deed of Maître Tom Metzler, prenamed, on November 20, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1802 dated December 19, 2002, and amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg, on August 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1043 dated October 8, 2003.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Corporation into BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l. Consequently, Article 1 of the Articles of Association of the Corporation is replaced by the following text:

«**Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) under the name of BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Second resolution

The sole member resolves to amend the corporate purpose of the Corporation and to replace Article 4 of the Articles of Association of the Corporation by the following text:

«**Art. 4.** The purpose of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches.

In addition, the Corporation may provide telecommunications services, including but not limited to the provision of broadband products and services to customers, and carry out all trade or business of a similar nature in the area of telecommunications services, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation or to companies being part of the same group of companies as the Corporation.

Furthermore, the Corporation may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The Corporation may hold interests in partnerships.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, said person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, une société anglaise ayant son siège social à EC1A 7AJ Londres, 81, Newgate Street,

dûment ici représentée par Maître Michel Bulach, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 février 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne variatur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC est l'associé unique de la société BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L 2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, ayant un capital social de EUR 38.098.400.-, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.594, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte du notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1999, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations N° 886 du 24 novembre 1999, modifiée par acte du notaire Tom Metzler, préqualifié, en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 352 en date du 17 mai 2000, modifié par acte du notaire Tom Metzler, préqualifié, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1802 en date du 19 décembre 2002, et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1043 en date du 8 octobre 2003.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à.r.l.

Par conséquent, l'Article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés à l'avenir, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et de remplacer l'Article 4 des statuts de la Société par le texte suivant:

«**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés et succursales luxembourgeoises et étrangères.

De plus, la Société peut fournir des services de télécommunications, y inclus mais non limités à la fourniture de produits et de services à bandes larges aux clients, et effectuer toute activité commerciale de nature similaire dans le domaine des services de télécommunications, qui développeraient ou complèteraient l'objet social prédécrit.

La Société est autorisée à contracter des emprunts et accorder de quelque manière des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou à des sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société.

De plus, la Société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La Société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société peut acquérir, développer et disposer de brevets et licences ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la Société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient l'objet social prédécrit.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante en une langue connue, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Bulach, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, vol. 147S, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019388.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 133 du 9 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(019389.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 90.587.

In the year two thousand and five, on the first day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 90.587, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 12 February 2003, (the «Company»).

The articles of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 955 of 25 September 2004.

The meeting was declared open at 6.30 p.m. with Mr. Patrick Geortay, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms. Rose-Marie Arcanger, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To approve the special report drawn up by the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to cancel the existing shareholders' preferential subscription rights.

2. To increase the issued capital of the Company by an amount of fifty-four thousand six hundred thirty Euro (EUR 54,630.-) so as to raise it from its present amount of one million thirty seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 1,037,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred thousand seven hundred and six (100,706) Class B shares, to one million ninety-two thousand five hundred ninety Euro (EUR 1,092,590.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred six thousand one hundred sixty-nine (106,169) Class B shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

3. To issue five thousand four hundred sixty-three (5,463) Class B shares of the Company having the same rights and privileges attached thereto as the existing Class B shares.

4. To accept subscription for the five thousand four hundred sixty-three (5,463) Class B shares by a new shareholder, and to accept payment in full for each such new shares together with an aggregate share premium on all such shares taken together in an amount of one hundred ninety-five thousand three hundred seventy Euro (195,370) by a contribution in cash.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above amendments of the issued share capital.

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the shareholders and the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda; the shareholders present or represented declaring themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and having been duly informed on the agenda before this meeting

The general meeting, after deliberation, adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to approve the special report drawn up by the Board of Directors and submitted to the meeting, pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and, consequently, to cancel any existing shareholders' preferential subscription rights in relation with the proposed capital increase.

Second resolution

The meeting resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of fifty-four thousand six hundred thirty Euro (EUR 54,630.-) so as to raise it from its present amount of one million thirty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 1,037,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred thousand seven hundred and six (100,706) Class B shares, to one million ninety-two thousand five hundred ninety Euro (EUR 1,092,590.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred six thousand one hundred sixty-nine (106,169) Class B shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

Third resolution

The meeting resolved to issue five thousand four hundred sixty-three (5,463) Class B shares of the Company having the same rights and privileges attached thereto as the existing Class B shares.

*Fourth resolution**Subscription - Payment*

There now appeared Mr. Patrick Geortay, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of Mr. Sandro d'Isidoro, residing at Schwyzer Strasse 59a, CH-8832 Wollerau (Switzerland),

by virtue of a proxy given on January 27, 2005, which proxy will remain attached to the present deed (the «Subscriber»).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the five thousand four hundred sixty-three (5,463) new Class B shares of the Company, and to make payment in full for all such new shares together with an aggregate share premium on all such shares taken together in an amount of one hundred ninety-five thousand three hundred seventy Euro (EUR 195,370.-), by a contribution in cash (the «Contribution»).

The Contribution represents consequently a value in an aggregate amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

The amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Thereupon the meeting resolved to accept the said subscription and payment by the Subscriber and to allot the new five thousand four hundred sixty-three (5,463) Class B shares to the Subscriber.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above amendments of the issued capital as follows:

Art. 5. First paragraph. «The corporate capital is set at one million ninety-two thousand five hundred ninety Euro (EUR 1,092,590.-), represented by three thousand and ninety (3,090) class A shares and one hundred six thousand one hundred sixty-nine (106,169) class B shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.»

The second to seventh paragraphs of said article 5 remain unchanged.

No further issue remaining on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 7.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand euro.

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., une société anonyme dont le siège social est établi 13, rue Jean Bertholet, à L-1233 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.587, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 12 février 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte reçu par le notaire soussigné, le 6 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 25 septembre 2004.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures, avec Monsieur Patrick Geortay, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme président de l'assemblée,

qui a désigné Madame Rose-Marie Arcanger, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport spécial établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) de manière à l'augmenter de son montant actuel de un million trente-sept mille neuf cent soixante euros (1.037.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent mille sept cent six (100.706) actions de classe B, à un million quatre-vingt douze mille cinq cent quatre-vingt dix euros (EUR 1.092.590,-), divisé en trois mille

quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent six mille cent soixante-neuf (106.169) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3. Emission de cinq mille quatre cent soixante-trois (5.463) actions de classe B de la Société bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions de classe B.

4. Acceptation de la souscription de ces cinq mille quatre cent soixante-trois (5.463) nouvelles actions de classe B par un nouvel actionnaire, et du paiement de ces nouvelles actions, incluant le paiement d'une prime d'émission sur toutes les actions prises dans leur ensemble d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-dix euros (EUR 195.370,-), par un apport en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social proposées ci-dessus.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions dont ils sont titulaires sont indiqués sur une liste des présences; cette liste des présences, signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour; les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le rapport spécial établi par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et, en conséquence, de supprimer les droits préférentiels de souscriptions des actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante-quatre mille six cent trente euros (54.630,- EUR) de manière à l'augmenter de son montant actuel d'un million trente-sept mille neuf cent soixante euros (1.037.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent mille sept cent six (100.706) actions de classe B, à un million quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.092.590,-), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent six mille cent soixante-neuf (106.169) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'émettre cinq mille quatre cent soixante-trois (5.463) actions de classe B de la Société bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions de classe B.

Quatrième résolution

Souscription - Attribution

A comparu ensuite Monsieur Patrick Geortay, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Sandro d'Isidoro, demeurant à Schwyzer Strasse 59a, CH-8832 Wollerau (Suisse),

en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2005, qui restera annexée au présent acte (le «Souscripteur»).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux cinq mille quatre cent soixante-trois (5.463) actions de classe B nouvellement émises par la Société, et libérer intégralement chacune de ces actions, incluant le paiement d'une prime d'émission sur toutes les actions prises dans leur ensemble d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-dix euros (EUR 195.370,-), par un apport en numéraire (l'«Apport»).

L'Apport représente par conséquent un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

La somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération par le Souscripteur et d'allouer les cinq mille quatre cent soixante-trois (5.463) actions de classe B au Souscripteur.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social dont question ci-avant, comme suit:

Art. 5. Paragraphe 1^{er}. «Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.092.590,-), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent six mille cent soixante-neuf (106.169) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Les alinéas deux à sept dudit article 5 restent inchangés.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à 19.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, est estimé à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare ci-après qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, professions et résidences, lesdits comparants a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Geortay, R.-M. Arcanger, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2005, vol. 891, fol. 45, case 12. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2005.

J.-J. Wagner.

(019368.3/239/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 90.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(019369.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

URBANINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.932.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00836, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour URBANINVEST S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(020040.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

URBANINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.932.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, 65, boulevard Royal, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Marie-José Reyter, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin cette même Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour URBANINVEST S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020049.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ProLogis POLAND XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.437.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019428.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

TOURNESOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 106.112.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michelangelo Cavallo, né à Bari (Italie), le 13 juillet 1960, demeurant à Milan, Via Vespri Siciliani 60 (Italie);

2.- Monsieur Rolando Paleri, né à Urbania/PU (Italie), le 29 février 1944, demeurant à Locate Varesino/CO (Italie), Via dei Ronchi 10 (Italie);

3.- Monsieur Rossano Annoni, né à Locate Varesino/CO (Italie), le 23 avril 1956, demeurant à Lonate Ceppino/VA, Via Saporiti 21 (Italie);

4.- Monsieur Mario Marinoni, né à Côme (Italie), le 26 mai 1961, demeurant à Villa Guardia/CO, Via Don Guanella 21 (Italie);

5.- Monsieur Sergio Brogla, né à Busto Arsizio/VA (Italie), le 23 avril 1968, demeurant à Samarata, Via Rimembranze 3 (Italie);

6.- Monsieur Adriano Toppi, né à Cantu (CO) (Italie), le 4 mai 1964, demeurant à Castiglione Olona/VA (Italie) Via Campo dei Fiori 19 (Italie);

7.- Monsieur Anselmo Arisnavarreta Esteban, né à Burgos (Espagne), le 29 août 1958, demeurant à Burgos, Calle Villatoro (Espagne).

Tous les comparants sont ici représentés par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de sept procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TOURNESOL S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi

aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Michelangelo Cavallo, préqualifié, trois cent cinquante actions	350
2.- Monsieur Rolando Paleri, préqualifié, trois cent cinquante actions	350
3.- Monsieur Rossano Annoni, préqualifié, soixante-cinq actions	65
4.- Monsieur Mario Marinoni, préqualifié, soixante-cinq actions	65
5.- Monsieur Sergio Broglia, préqualifié, soixante-cinq actions	65
6.- Monsieur Adriano Toppi, préqualifié, soixante-cinq actions	65
7.- Monsieur Anselmo Arisnavarreta Esteban, préqualifié, quarante actions	40
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Monsieur Angelo de Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries- Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2005, vol. 530, fol. 65, case 6. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016550.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

VADEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 96.978.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1354 du 19 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VADEC INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(019430.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

OPERATIVA INTERNACIONAL PORTUARIA (O.I.P.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 106.117.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C. Luxembourg section B numéro 101.621,

ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Monsieur Xavier Fabry, juriste, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse;

- Madame Delphine Behier, administrateur de sociétés, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, et qui prend la dénomination de OPERATIVA INTERNACIONAL PORTUARIA (O.I.P.), S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt cinq-euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C. Luxembourg section B numéro 101.621.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Ceux-ci ont le droit de faire usage de leur droit de préemption prévu dans l'article 6 des statuts ou de continuer avec l'accord de tous les associés.

Au cas de décès de l'associé unique, la société peut continuer à exister avec l'accord des héritiers de l'associé.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-8217 Mamer, 9, rue Op Bierg.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. Fabry, D. Behier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2005, vol. 530, fol. 67, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(016574.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R. C. Luxembourg B 106.061.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBK MASTER FUND L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at M&C Corporate Services Limited C/O Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, recorded with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 11802; 9/29/99,

here represented by Mr. Carsten Opitz, «maître en droit», residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 15 February 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), through the issue of four thousand eight hundred (4,800) new shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, up to six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), through the issue of four thousand eight hundred (4,800) new shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

All of the four thousand eight hundred (4,800) new shares have been subscribed by the sole shareholder at a total price of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by HBK MASTER FUND L.P., prequalified, so that the total amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

«Art. 6. Share Capital

The share capital is set at six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), represented by four thousand nine hundred (4,900) shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each».

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HBK MASTER FUND L.P., un partnership des Iles Cayman avec siège social à M&C Corporate Services Limited C/O Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 11802; 9/29/99,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée en date du 15 février 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, jusqu'à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'intégralité des quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'associé unique pour un montant global de six cent mille euros (EUR 600.000,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par HBK MASTER FUND L.P., pré-qualifiée, et le montant total de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital Social.

Le capital social est fixé à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), représenté par quatre mille neuf cents (4.900) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, vol. 147S, fol. 21, case 9. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019380.3/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 106.061.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 184 du 16 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(019382.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**GERI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. SAGERI LUXEMBOURG.).**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.
R. C. Luxembourg B 38.717.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAGERI LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38717, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 189 du 8 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 102 du 5 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Moissette, employé privé, demeurant à Florange (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en GERI MANAGEMENT S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Transfert du siège social à L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.
- 4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GERI MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GERI MANAGEMENT S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1541 Luxembourg, 67, boulevard de la Fraternité.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société à savoir Monsieur Patrick Lucas, Monsieur Daniel Naftalski, Monsieur Christian Theodose et SAGERIS S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1.- Monsieur Dominique Moissette, employé privé, né à Pont à Mousson (France), le 24 janvier 1956, demeurant à F-57190 Florange, 6, rue de la Centrale (France);

2.- Madame Martine Savener-Moissette, employée privée, née à Hayange (France), le 12 mai 1954, demeurant à F-57190 Florange, 6, rue de la Centrale (France);

3.- Madame Sally Moissette, sans état particulier, née à Thionville (France), le 18 février 1986, demeurant à F-57190 Florange, 6, rue de la Centrale (France).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Dominique Moissette, préqualifié.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la société à savoir INTERAUDIT, S.à r.l.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Julien Moissette, sans état particulier, né à Metz (France), le 29 décembre 1980, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 64, rue du Docteur Bardot (France).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, D. Moissette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2005, vol. 530, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2005.

J. Seckler.

(019649.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

P.L.S.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 86.284.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 octobre 2004

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre, à 14.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Mlle Vanessa Roda, employée privée, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés, dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

Ordre du jour:

Révocation du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.

Résolution

L'assemblée, à l'unanimité des voix décide de révoquer le commissaire aux comptes, la société S.à r.l. BGA EXPERTISE, société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Z.I. Torcy Nord Bât. 3, rue des Ebénistes, F-77200 Torcy inscrite et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux en date du 13 janvier 1999 sous le numéro 388 244 881, qui sera remplacé par la société OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town P.O. Box 3152, Iles Vierges Britanniques, société constituée le 9 janvier 1997 sous le numéro 214057 du registre IBC - International Business Companies, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'An 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2004.

P. Schwartz / V. Roda / G. Feite

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019933.3/850/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

ProLogis POLAND XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.259.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03704. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019429.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 106.062.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 9, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr. Carsten Opitz, «maître en droit», residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on February 16, 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), through the issue of four thousand eight hundred (4,800) new shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, up to six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), through the issue of four thousand eight hundred (4,800) new shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

All of the four thousand eight hundred (4,800) new shares have been subscribed by the sole shareholder at a total price of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., prequalified, so that the total amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

«Art. 6. Share Capital

The share capital is set at six hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 612,500.-), represented by four thousand nine hundred (4,900) shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each».

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 16 février 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, jusqu'à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

L'intégralité des quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'associé unique pour un montant global de six cent mille euros (EUR 600.000,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l., pré-qualifiée, et le montant total de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital Social.

Le capital social est fixé à un montant de six cent douze mille cinq cents euros (EUR 612.500,-), représenté par quatre mille neuf cents (4.900) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, vol. 147S, fol. 21, case 10. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019383.3/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 106.062.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 192 du 17 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

(019384.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

GADEVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.952.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 199 du 24 mars 1999. Le capital a été converti en EUR en date du 22 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 499 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GADEVES S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(019431.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

GADEVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.952.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 199 du 24 mars 1999. Le capital a été converti en EUR en date du 22 novembre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 499 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GADEVES S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

(019433.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ProLogis POLAND XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.260.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
D. Bannerman
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019434.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

29407

ProLogis POLAND XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.261.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019435.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

TEMPLE AUDIT S.C., Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Peter J. Milne, réviseur d'entreprises, demeurant à Aspelt.

2) TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, société civile, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Peter W. Fearnhead, «Chartered Accountant», demeurant à Harare et Monsieur Peter J. Milne, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls sociétaires de la société civile TEMPLE AUDIT S.C., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée sous la dénomination de PIM GOLDBY par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 122 du 10 juin 1978.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 3 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 973 du 26 juin 2002.

- Le fonds social est actuellement de mille deux cent trente-sept euros cinquante cents (1.237,50) représenté par cinquante (50) parts d'intérêt sans désignation de valeur nominale.

- Les sociétaires prennent la résolution suivante:

Résolution

TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède, avec effet au 1^{er} janvier 2005, seize (16) parts d'intérêt qu'elle possède dans la société à Monsieur Peter J. Milne, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de trois cent quatre-vingt-seize (396,-) euros, ce dont quittance.

Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les sociétaires et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par ses gérants.

Suite à cette cession, il y a lieu de modifier l'article 6 des statuts qui est remplacé par le texte suivant:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à mille deux cent trente-sept euros cinquante cents (1.237,50) représenté par cinquante (50) parts d'intérêt sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés à raison de leurs apports dans les proportions spécifiées ci-après:

1) Monsieur Peter J. Milne, préqualifié, quarante-neuf parts d'intérêt	49
2) TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, préqualifiée, une part d'intérêt	1
Total: cinquante parts d'intérêt	50»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. J. Milne, P. W. Fearnhead, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019377.3/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**TEMPLE AUDIT S.C., Société Civile,
(anc. PIM WHITELEY AND CLOSE).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 150 du 10 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(019378.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ProLogis POLAND XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.953.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019442.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ProLogis POLAND XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.975.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019444.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

FIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 89.878.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019448.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of February.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTINGS.A., having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 15 February 2005.

The power of substitution, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital is set at sixty-four million six hundred and fifteen thousand one hundred and seventy-two euro (EUR 64,615,172.-) represented by thirty-two million three hundred and seven thousand five hundred and eighty-six (32,307,586) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received one subscription form dated 14 February 2005 in order to convert eighty-three thousand three hundred and thirty-three (83,333) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six euro (EUR 166,666.-) and raised from its present amount up to sixty-four million seven hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-eight euro (EUR 64,781,838.-) by the issue of eighty-three thousand three hundred and thirty-three (83,333) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- fifty thousand (50,000) shares have been subscribed on behalf of the «Estate of Mr Howard A. Knight» by Ms Bonnie S. Knight, fiduciary and executor to the «Estate of Mr Howard A. Knight», residing at 254 South Avenue, New Canaan, Connecticut, 06850, United States of America for a price of twenty-four euro and thirty-one cents (EUR 24,31) per share;

- thirty-three thousand three hundred and thirty-three (33,333) shares have been subscribed on behalf of the «Estate of Mr. Howard A. Knight» by Mrs Bonnie S. Knight, fiduciary and executor to the «Estate of Mr Howard A. Knight», residing at 254 South Avenue, New Canaan, Connecticut, 06850, United States of America for a price of twenty-five euro and forty-six cents (EUR 25.46) per share.

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two million sixty-four thousand one hundred and fifty-eight euro and eighteen cents (EUR 2,064,158.18) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of two million sixty-four thousand one hundred and fifty-eight euro and eighteen cents (EUR 2,064,158.18) represents one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six euro (EUR 166,666) for the capital and one million eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and ninety-two euro and eighteen cents (EUR 1,897,492.18) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 5. The subscribed capital is set at sixty-four million seven hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-eight euro (EUR 64,781,838.-) represented by thirty-two million three hundred and ninety thousand nine hundred and nineteen (32,390,919) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 3 December 2004, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such

persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at twenty-three thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 15 février 2005.

Le pouvoir de substitution paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions six cent quinze mille cent soixante-douze euros (EUR 64.615.172,-) représenté par trente-deux millions trois cent sept mille cinq cent quatre-vingt-six (32.307.586) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte des décisions du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Maître Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 14 février 2005 une souscription en vue de convertir quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (83.333) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 166.666,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros (EUR 64.781.838,-) par l'émission de quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois (83.333) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites pour le compte de la «Succession de Monsieur Howard A. Knight» par Madame Bonnie S. Knight, exécutrice testamentaire, demeurant 254 South Avenue, New Canaan, Connecticut, 06850, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix de vingt-quatre euros et trente et un cents (EUR 24,31) par action;

- trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) actions ont été souscrites pour le compte de la «Succession de Monsieur Howard A. Knight» par Madame Bonnie S. Knight, exécutrice testamentaire, demeurant 254 South Avenue, New Canaan, Connecticut, 06850, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix de vingt-cinq euros et quarante-six cents (EUR 25,46) par action;

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de deux millions soixante-quatre mille cent cinquante-huit euros et dix-huit cents (EUR 2.064.158,18) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions soixante-quatre mille cent cinquante-huit euros et dix-huit cents (EUR 2.064.158,18) consiste en cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 166.666,-) de capital et en un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et dix-huit cents (EUR 1.897.492,18) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-huit euros (EUR 64.781.838,-) représenté par trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent dix-neuf (32.390.919) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2004, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de vingt-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2005, vol. 891, fol. 58, case 12. – Reçu 20.641,58 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} mars 2005.

J.-J. Wagner.

(019626.3/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(019628.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

XENA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.658.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 12 novembre 2001, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929, 15, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société, et

EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020205.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 104.952.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession d'actions conclue en date du 27 janvier 2005 que:

WAFRA/AREF EUROPEAN REAL ESTATE PROPERTY INVESTMENT COMPANY SCA a cédé les 500 parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION S.à r.l., à PIM WAREHOUSE INC., société ayant son siège au Delaware, Etats-Unis.

Suite à cette cession, les 960 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais détenues comme suit:

1. PIM WAREHOUSE INC.	960 parts
Total	960 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019914.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LAEIS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 106.344.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The stock company under Italian law HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A, in abbreviation H.P.S. S.P.A., with registered office in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italy), registered in the Trade and Companies' Register of Bologna, (Italy) under the number 008771481206,

here represented by Mr. Karl Eping, Diplom-Ingenieur (FH), residing in D-54290 Trier, Merianstrasse 16, (Germany), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That the limited liability company LAIES, GmbH, having its registered office at D-54293 Trier, Schiffstrasse 3, (Germany), inscribed in the Trade Register of Trier under the number HRB 4774, has been incorporated on the 16th of December 2002 pursuant to a deed of notary Ulrich Möckel, residing in Klettgau, (Germany).

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole partner of the aforesaid company LAEIS, GmbH and that it requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

The sole partner decides to transfer, with effect to April 1st, 2005, the registered office from D-54293 Trier, Schiffstrasse 3, (Germany), to the Grand-Duchy of Luxembourg, and to fix the registered office in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

The sole partner states that the transfer of the registered office of the company to the Grand-Duchy of Luxembourg is not a constitution of a new company.

Second resolution

The sole partner decides to adopt for the company the following corporate purpose:

«The purpose of the company is the development, the production, the marketing (also under the means of rent) the installation, the technical assistance of all kinds of machines, plants and spare parts for the industry of ceramics, packaging, beverage, processing, plastics and for the industry in general.

The company could also operate with agency powers and supply services for technical and commercial consultancy activity and for personnel training, molds regeneration; internal or for third parties warehousing activity.

In an instrumental and however not in a prevailing way, the company could provide technical-administrative, financial and coordination services, sales, marketing and promotion services, in addition to technical and commercial consultancy activity and for personnel training, considered useful for the fulfillment of the company's purpose, given that such activities are carried out in respect to the articles of association in force.

The purpose of the company is also the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

Third resolution

The sole partner decides to determine that the capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), represented by one hundred (100) sharequotas of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) each.

Fourth resolution

The sole partner decides to adopt for the company the following articles of association of a Luxembourg limited liability company:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Law of reference

It exists a limited liability company («Gesellschaft mit beschränkter Haftung») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. Company's name

The company's name is LAEIS, GmbH.

Art. 3. Company's purpose

The purpose of the company is the development, the production, the marketing (also under the means of rent) the installation, the technical assistance of all kinds of machines, plants and spare parts for the industry of ceramics, packaging, beverage, processing, plastics and for the industry in general.

The company could also operate with agency powers and supply services for technical and commercial consultancy activity and for personnel training, molds regeneration; internal or for third parties warehousing activity.

In an instrumental and however not in a prevailing way, the company could provide technical-administrative, financial and coordination services, sales, marketing and promotion services, in addition to technical and commercial consultancy activity and for personnel training, considered useful for the fulfillment of the company's purpose, given that such activities are carried out in respect to the laws in force.

The purpose of the company is also the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. Registered offices

The registered office of the company is established in Wecker.

It may be transferred to any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. Duration

The duration of the company is unlimited.

Art. 6. Company's Equity

The corporate capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), represented by one hundred (100) sharequotas of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) each, which are held by the stock company under Italian law HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A, in abbreviation H.P.S. S.P.A., with registered office in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italy).

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one-person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter

and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. Sharequotas

The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. Limitations to sharequotas transfer

The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting deliberating with a quorum of at least three quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting deliberating with a quorum of at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval.

If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

The approval of the shareholders is not necessary in case the quotas are transferred to heirs, to an entitled person or to the surviving spouse, however given the acceptance of the heir by the other shareholders. If the acceptance is not approved, the sharequotas will be acquired by the remaining shareholders proportional to their participation in the remaining corporate capital at a price equal to the net equity share owned by the heir.

Art. 9. Cash advances from the shareholders

Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. Continuation of the company

The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. Integrity of the company

The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. Management

The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties.

The manager has only ordinary administration operating functions, whilst the decisions for the extraordinary administration are submitted to the authorisation of the administrative Council, or in the cases provided by the Articles of Association, to the Shareholders' Meeting.

The mandate of the manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of capital shares.

The manager has the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Administrative Council

Pursuant to a resolution, the shareholders may appoint an administrative Council, composed by 2 up to 9 members, and define its authorizations.

The duration of the council members is considered lasting until revoke.

The administrative council may fix the powers of the manager.

The members of the administrative council appoint a Chairman.

The administration council meets in the registered office or in any another place mentioned in the convocation advice. The members can also participate to the meetings through communication media.

The administration board deliberates at simple majority of its members and its decision binds the managers.

The decisions taken by the council are announced by the President.

Written minutes of the deliberations must be made and signed by the President and the Secretary.

Art. 14. Responsibility of managers

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; he is liable only for the performance of his mandate.

Acts which are performed out of his powers of ordinary administration remain under the manager's responsibility.

Art. 15. Remuneration

The remuneration to the members of the administrative council is fixed by the Shareholders' Meeting. It is due to them according to the duration of their charge, and it's due following to their work.

Reimbursement of the expenses made for their duty is allowed, and this payment is made yearly within December 20th.

Art. 16. Shareholders' Meeting

The Shareholders' Meeting can, apart from the issues stated by laws, deliberate on:

a) acquisition or dismissals, in any technical form, even partial, of real estates, participations, companies or branches, and company operations of extraordinary nature, in addition to any kind of bestowal in companies at any title;

b) the granting of guarantees, real or personal in favor of companies, even indirectly related or subject to joint control, if non inherent to the commercial activity;

c) the appointment, dismissal and other decisions concerning the members of the controlled companies' boards.

The shareholders are responsible for the decisions taken on the issues reserved to them.

The deliberations are valid only if they are adopted by the shareholders representing a majority of 50% of the company's capital.

However, the decisions amending the Articles of Association can be taken only by the qualified majority of three quarters of the company's capital.

Art. 17. Company's business year

The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 18. Balance

Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 19. Destination of profits

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. Advance on dividends

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 21. Dissolution and liquidation

In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 22. Reference to law

With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 23. Arbitration clause

Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Fifth resolution

The sole partner decides to appoint Mr. Karl Eping, Diplom-Ingenieur (FH), born in Münster/Westfalen, (Germany), on the 28th of August 1953, residing in D-54290 Trier, Merianstrasse 16, (Germany), as manager for an unlimited duration.

The company is validly bound by the sole signature of the manager, in so far as that hasn't been determined differently by the eventual appointed administrative Council.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, welcher Letzterer Depositar der Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft italienischen Rechtes HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A, in Abkürzung H.P.S. S.P.A., mit Gesellschaftssitz in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italien), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Bologna, (Italien) unter der Nummer 008771481206,

hier vertreten durch Herrn Karl Eping, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-54290 Trier, Merianstrasse 16, (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne variatur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAEIS, GmbH, mit Sitz in D-54293 Trier, Schiffstrasse 3, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Trier unter der Nummer HRB 4774, gegründet wurde am 16. Dezember 2002 gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Ulrich Möckel, mit dem Amtswohnsitz in Klettgau, (Bundesrepublik Deutschland).

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt dass sie die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft LAEIS, GmbH ist und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, mit Wirkung zum 1. April 2005, den Gesellschaftssitz von D-54293 Trier, Schiffstrasse 3, (Bundesrepublik Deutschland), ins Grossherzogtum Luxemburg zu verlegen und den Gesellschaftssitz zu L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, festzulegen.

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Luxemburg keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft folgenden Gesellschaftszweck anzunehmen:

«Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Herstellung, Vermarktung (auch durch Vermietung), Installation, technische Hilfe in Bezug auf alle Arten von Maschinen, Anlagen und Ersatzteilen für die Keramik-, Verpackungs-, Getränke-, verarbeitende, Kunststoff- und die Industrie im allgemeinen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus mit Agenturen, Verkaufsbüros für technische und handelstechnische Beratertätigkeiten und für Personaltraining, Formenregeneration zusammenarbeiten, selbst oder für dritte Parteien Lagerhaltung betreiben.

Falls dienlich, jedoch nicht vorrangig, kann die Gesellschaft zusätzlich zur technischen und handelstechnischen Beratungstätigkeit technische-verwaltungstechnische, finanzielle sowie Koordinations-, Verkaufs-, Marketing und Werbedienstleistungen erbringen sowie Dienstleistungen zur Personalausbildung, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für sinnvoll erachtet werden, vorausgesetzt, dass diese Tätigkeiten unter Berücksichtigung der gültigen Gesellschaftsstatuten durchgeführt werden.

Der Zweck der Gesellschaft besteht auch im Erwerb, Management, in der Förderung und der Verfügbarkeit von Beteiligungen in jedweder Form an einheimischen und ausländischen Firmen. Die Gesellschaft kann auch Darlehen geben und alle Arten von Unterstützung, Darlehen, Fortschritten und Garantien an Firmen vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft alle Sicherheiten erwerben und darüber verfügen durch Subskription, Kauf, Tausch, Verkauf oder sonstwie.

Sie kann auch Patente und Lizenzen sowie damit in Zusammenhang stehende und diese ergänzende Rechte erwerben, zur Geltung bringen oder darüber verfügen.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft Immobilien in Luxemburg oder im Ausland erwerben, verwalten, zur Geltung bringen oder darüber verfügen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle handelstechnischen, industriellen oder finanziellen Operationen, sowohl im Bereich Sicherheiten als auch auf Immobilien bezogen, durchführen, die dazu dienen, die oben genannten Zwecke zu erreichen oder zu vervollständigen.»

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzulegen, dass das Kapital auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) festgelegt wird, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR).

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft die folgenden Satzungen einer Luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung anzunehmen.

SATZUNG

Art. 1. Richtlinien

Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den gültigen Gesetzen unterliegt, und zwar dem Gesellschaftsrecht vom 10. August 1915 sowie den vorliegenden Gesellschaftsstatuten.

Art. 2. Name der Gesellschaft

Der Name der Gesellschaft lautet LAEIS, GmbH.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, Herstellung, Vermarktung (auch durch Vermietung), Installation, technische Hilfe in Bezug auf alle Arten von Maschinen, Anlagen und Ersatzteilen für die Keramik-, Verpackungs-, Getränke-, verarbeitende, Kunststoff- und die Industrie im allgemeinen. Die Gesellschaft kann darüberhinaus mit Agenturen, Verkaufsbüros für technische und handelstechnische Beratertätigkeiten und für Personaltraining, Formenregeneration zusammenarbeiten, selbst oder für dritte Parteien Lagerhaltung betreiben.

Falls dienlich, jedoch nicht vorrangig, kann die Gesellschaft zusätzlich zur technischen und handelstechnischen Beratungstätigkeit technische-verwaltungstechnische, finanzielle sowie Koordinations-, Verkaufs-, Marketing und Werbedienstleistungen erbringen sowie Dienstleistungen zur Personalausbildung die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft für sinnvoll erachtet werden, vorausgesetzt, dass diese Tätigkeiten unter Berücksichtigung der gültigen Gesellschaftsstatuten durchgeführt werden.

Der Zweck der Gesellschaft besteht auch im Erwerb, Management, in der Förderung und der Verfügbarkeit von Beteiligungen in jedweder Form an einheimischen und ausländischen Firmen. Die Gesellschaft kann auch Darlehen geben und alle Arten von Unterstützung, Darlehen, Fortschritten und Garantien an Firmen vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft alle Sicherheiten erwerben und darüber verfügen durch Subskription, Kauf, Tausch, Verkauf oder sonstwie.

Sie kann auch Patente und Lizenzen sowie damit in Zusammenhang stehende und diese ergänzende Rechte erwerben, zur Geltung bringen oder darüber verfügen.

Darüberhinaus kann die Gesellschaft Immobilien in Luxemburg oder im Ausland erwerben, verwalten, zur Geltung bringen oder darüber verfügen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle handelstechnischen, industriellen oder finanziellen Operationen, sowohl im Bereich Sicherheiten als auch auf Immobilien bezogen, durchführen, die dazu dienen, die oben genannten Zwecke zu erreichen oder zu vervollständigen.

Art. 4. Geschäftssitz

Geschäftssitz der Gesellschaft ist Wecker.

Er kann durch einfache Entscheidung der Teilhaber an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher auftreten, die den normalen Ablauf der Geschäftstätigkeit vom Geschäftssitz oder eine einfache Kommunikation dieses Geschäftssitzes mit anderen Ländern beeinträchtigen oder beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz solange vorsorglich ins Ausland verlegt werden, bis sich besagte Ereignisse und die entsprechenden Umstände normalisiert haben. Eine solche Entscheidung hat keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Erklärung der Verlegung des Geschäftssitzes wird dritten Parteien von demjenigen Gesellschaftsorgan bekannt gemacht, das unter den gegebenen Umständen dafür am besten geeignet ist.

Art. 5. Laufzeit

Die Laufzeit der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Gesellschaftskapital

Das Gesellschaftskapital wird auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) festgelegt und teilt sich auf in ein hundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR), welche alle gehalten werden von der Aktiengesellschaft italienischen Rechtes HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A, in Abkürzung H.P.S. S.P.A., mit Gesellschaftssitz in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italien).

Wenn und solange sich alle Anteile im Besitz einer Person befinden ist die Gesellschaft eine Einmann-Gesellschaft gemäss Artikel 179 (2) der Ergänzung zum Handelsgesetz, in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anwendbar, dass heisst, jede Entscheidung seitens des Einzelteilhabers sowie jede Art von Vertrag zwischen dem Letztgenannten und der Gesellschaft muss schriftlich registriert werden und die Bestimmungen bezüglich der allgemeinen Teilhaberversammlung sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile erwerben, vorausgesetzt, dass sie gelöscht werden und das Kapital entsprechend reduziert wird.

Art. 7. Anteile

Die Anteile sind unteilbar im Hinblick auf die Gesellschaft, die lediglich einen Besitzer pro Anteil anerkennt. Ist ein Anteil im Besitz mehrerer Personen, ist die Gesellschaft dazu berechtigt, die damit verbundenen Rechte solange aufzuheben, bis eine Person ernannt wurde, die im Hinblick auf die Gesellschaft Besitzer des Anteils ist. Dasselbe gilt im Falle eines Konfliktes zwischen dem Nutzniesser und dem blossen Besitzer oder Schuldner dessen Schuld pfandrechtlich belastet ist und seinem Gläubiger. Nichtsdestotrotz werden die den durch Niessbrauch belasteten Anteilen innewohnende Stimmrechte nur vom Nutzniesser ausgeübt.

Art. 8. Begrenzungen von Anteilsübertragungen

Die Übertragung der Anteile «inter vivos» auf einen anderen Anteilseigner oder eine dritte Partei unterliegt der Genehmigung der Hauptversammlung der Anteilseigner, die mit einer Stimmenmehrheit von mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals beraten muss.

Die Übertragung der Anteile mortis causa auf andere Anteilseigner oder dritte Parteien unterliegt der Genehmigung der Hauptversammlung der Anteilseigner, die mit einer Stimmenmehrheit von mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals der Überlebenden beraten muss.

Wird die Übertragung nicht genehmigt, so haben die verbleibenden Anteilseigner ein Vorkaufsrecht entsprechend ihrer Beteiligung am verbleibenden Gesellschaftskapital.

Jedes nicht ausgeübte Vorkaufsrecht kommt anteilmässig dem Nutzen der anderen Anteilseigner zugute und zwar für einen Zeitraum von drei Monaten nach der Ablehnung der Genehmigung.

Wird das Vorkaufsrecht nicht ausgeübt, wird das ursprüngliche Übertragungsangebot automatisch genehmigt. Die Genehmigung der Anteilseigner ist nicht notwendig für den Fall, dass die Anteile an Erben, eine ermächtigte Person oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden, jedoch unter der Voraussetzung der Genehmigung des Erben durch die anderen Anteilseigner. Wird die Genehmigung nicht gegeben, werden die Anteile von den verbleibenden Anteilseignern proportional zu ihrem Anteil am verbleibenden Gesellschaftskapital zu einem Preis erworben, der dem Netto Gesellschaftsanteil in Besitz des Erben entspricht.

Art. 9. Barvorschuss vom Anteilseigner

Neben seiner Kapitaleinlage kann jeder Anteilseigner nach vorheriger Genehmigung der anderen Anteilseigner der Gesellschaft Barvorschusszahlungen über das laufende Konto geben. Die Vorschusszahlungen werden auf einem speziellen laufenden Konto zwischen dem Anteilseigner, der den Vorschuss gegeben hat und der Gesellschaft registriert. Sie werden gemäss einer von der Hauptversammlung der Anteilseigner mit Zweidrittelmehrheit festgelegten Zinsrate verzinst. Diese Zinsen werden als allgemeine Ausgaben registriert.

Die von einem Anteilseigner in der durch diesen Artikel vorgesehenen Form gewährten Vorschusszahlungen sind nicht als zusätzlicher Beitrag zu betrachten und der Anteilseigner wird von der Gesellschaft als Gläubiger anerkannt im Hinblick auf den Vorschuss und die in Zusammenhang damit sich ergebenden Zinsen.

Art. 10. Fortdauer der Gesellschaft

Tod, Minderheitsklärung, Bankrott oder Insolvenz eines Anteilseigners beendet die Gesellschaft nicht. Im Falle des Ablebens eines Anteilseigners wird die Gesellschaft zwischen dessen gesetzlichen Erben und den verbleibenden Anteilseignern fort dauern.

Art. 11. Integrität der Gesellschaft

Die Gläubiger, Zessionare und Erben der Anteilseigner dürfen weder, aus welchen Gründen auch immer, Siegel auf Aktivposten oder anderen Gesellschaftsdokumenten anbringen noch sonstwie in irgendeiner Form in die Geschäftsleitung der Gesellschaft eingreifen. Sie müssen sich auf das Gesellschaftsinventar verweisen.

Art. 12. Geschäftsführung

Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet und verwaltet, entweder von Anteilseignern oder dritten Parteien.

Der Geschäftsführer besitzt lediglich gewöhnliche Geschäftsführungsfunktionen, wohingegen die Entscheidungen für die aussergewöhnliche Verwaltung der Genehmigung des Beirates obliegt, oder, wie gemäss Gesellschaftsstatuten festgelegt, derjenigen der Versammlung der Anteilseigner.

Das Mandat des Geschäftsführers wird diesem übertragen bis zu seiner Entlassung ad nutum durch die Generalversammlung der Anteilseigner die ihre Beratungen mit einer Mehrheit des Gesellschaftskapitals durchführt.

Der Geschäftsführer besitzt weitreichendste Vollmacht für die Geschäftstätigkeiten der Gesellschaft und zur Vertretung der Gesellschaft inner- und aussergerichtlich.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte der Gesellschaft ernennen die dazu ermächtigt sind, die Gesellschaft nur mit ihrer Unterschrift zu binden, jedoch nur innerhalb der vom Vollmachtgeber festzulegenden Grenzen.

Art. 13. Beirat

Gemäss Beschluss können die Anteilseigner einen Beirat bestellen, welcher sich aus 2 bis 9 Mitgliedern zusammensetzt, und dessen Befugnisse festlegen.

Die Beiratsmitglieder bleiben bis auf Widerruf im Amt.

Der Beirat kann die Befugnisse des Geschäftsführers festlegen.

Die Mitglieder des Beirats ernennen einen Vorsitzenden.

Der Beirat versammelt sich am Geschäftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort. Die Beiratsmitglieder können auch über Kommunikationsmedien an den Sitzungen teilnehmen.

Der Beirat berät mit einfacher Mehrheit seiner Mitglieder und seine Entscheidung ist bindend für den Geschäftsführer und die Gesellschaft.

Die vom Beirat getroffene Entscheidung wird vom Beiratsvorsitzenden mitgeteilt.

Beschlüsse müssen in Form von schriftlichen Protokollen belegt und vom Vorsitzenden und vom Schriftführer unterzeichnet werden.

Art. 14. Verantwortung des Geschäftsführers

Kein Geschäftsführer übernimmt eine aus seiner Funktion resultierende persönliche Verpflichtung sowie eine im Hinblick auf die regelmässig im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtung als Bevollmächtigter; er ist lediglich für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Handlungen die ausserhalb seiner Bevollmächtigung im Rahmen der gewöhnlichen Verwaltung liegen unterliegen dem Verantwortungsbereich des Geschäftsführers.

Art. 15. Vergütung

Die den Beiratsmitgliedern gezahlte Vergütung wird von der Versammlung der Anteilseigner festgelegt. Sie unterliegt der Dauer der Beauftragung mit dem Amt und ihrer Arbeitsleistung.

Die Erstattung von Ausgaben für ihre Aufgabe ist erlaubt und die Zahlung erfolgt jährlich um den 20. Dezember.

Art. 16. Versammlung der Anteilseigner

Die Versammlung der Anteilseigner kann, unabhängig von den gesetzlich festgelegten Punkten, über folgendes beraten:

a) Erwerb oder Zurückweisung, in jeder technischer Form, auch teilweise, von Immobilien, Beteiligungen, Gesellschaften oder Zweigstellen, und Gesellschaftstätigkeiten ausserordentlicher Natur, zusätzlich zu jeder Art von Verleihungen in Gesellschaften zu jeder Art von Titel.

b) Gewährung von Garantien, realen oder persönlichen zugunsten von Finnen, auch indirekt in Zusammenhang stehend oder einer gemeinsamen Kontrolle unterliegend, falls nicht der Geschäftstätigkeit innewohnend.

c) die Ernennung, Entlassung oder andere Entscheidungen Mitglieder des kontrollierten Vorstandes betreffend.

Die Anteilseigner sind verantwortlich für die bezüglich der Punkte getroffenen, ihnen vorbehaltenen Entscheidungen.

Die Beratungen sind nur gültig wenn sie von den Anteilseignern mit einer Mehrheit von 50% des Gesellschaftskapitals angenommen werden.

Die Entscheidungen zur Erweiterung der Gesellschaftsstatuten jedoch können nur durch qualifizierte Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals getroffen werden.

Art. 17. Geschäftsjahr der Gesellschaft

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 18. Bilanz

Jährlich erstellt die Geschäftsführung zum 31. Dezember die Jahresbilanz und legt diese den Anteilseignern vor.

Art. 19. Bestimmung der Gewinne

Die Bilanz der Gewinn- und Verlustrechnung abzüglich allgemeiner Ausgaben, Sozialleistungen, Amortisationen und Provisionen bildet den Nettogewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns abgezogen und als gesetzliche Rücklage zugeteilt.

Diese Abzüge und Rücklagen sind nicht mehr obligatorisch sobald diese Reserve zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat; sie werden jedoch wieder aufgenommen bis die Reserve wieder gefüllt ist, falls zu einem bestimmten Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer die Reserve in Anspruch genommen wurde. Die Bilanz unterliegt der freien Verfügung der Anteilseigner.

Art. 20. Vorschuss auf Dividende

Interim dividenden können unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Interimkonten werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis eingerichtet;
- diese Konten müssen ausreichend Gewinn aufweisen einschliesslich Gewinnvorträgen;
- die Entscheidung zur Zahlung einer Interim dividende wird vom Vorstand getroffen, wenn genügend Bargeld vorhanden ist. Ansonsten muss eine aussergewöhnliche Hauptversammlung der Anteilseigner diese Entscheidung treffen.

Art. 21. Auflösung und Liquidation

Für den Fall der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer erfolgt die Liquidation durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Anteilseignern ernannte Person.

Nach erfolgter Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft an die Anteilseigner entsprechend der ihnen zustehenden Quoten verteilt.

Verluste, falls vorhanden, werden gleichermassen aufgeteilt, vorausgesetzt nichtsdestotrotz, dass kein Anteilseigner dazu gezwungen wird über seinen Beitrag hinausgehende Zahlungen zu leisten.

Art. 22. Bezugnahme auf das Gesetz

Im Hinblick auf alle nicht in den vorliegenden Gesellschaftsstatuten berücksichtigen Angelegenheiten nehmen die Anteilseigner auf die gültigen gesetzlichen Bestimmungen Bezug.

Art. 23. Schiedsgerichtsklausel

Jede Art von möglicherweise auftretendem Rechtsstreit während des Bestehens der Gesellschaft, sei es zwischen den Anteilseignern selbst oder zwischen Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft werden, sofern es Angelegenheiten der Gesellschaft betrifft, durch Schiedsgerichtsverfahren im Zivilprozess beigelegt.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Karl Eping, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Münster/Westfalen, (Bundesrepublik Deutschland), am 28. August 1953, wohnhaft in D-54290 Trier, Merianstrasse 16, (Bundesrepublik Deutschland), zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird rechtmässig durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet, insofern dieses nicht vom eventuell bestellten Beirat anders festgelegt worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendachthundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiuvor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Eping, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2005, vol. 530, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 2. März 2005.

J. Seckler.

(019665.3/231/495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**ARCELOR RPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISPC International Sheet Piling Company).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05502, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019447.3/571/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg / Z.C. le 2000.

R. C. Luxembourg B 41.212.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019450.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

ProLogis POLAND XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.974.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019446.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 81.769.

In the year two thousand and four, on the sixteenth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of Partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-8081 Luxembourg, 6, rue de Mamer, incorporated by deed dated on April 19th, 2001, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 81.769, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1020, page 48914 of November 11th, 2001; whose articles of incorporation have been amended for the last time on January 10, 2003, published in Mémorial C, number 313, page 15017 of March 24th, 2003.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to certify that:

I.- The Partners present or represented and the number of shares held by each partner or representative is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 17,023,938 (seventeen million twenty-three thousand nine hundred and thirty-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To adopt the legal and fiscal status of a finance holding company and to change accordingly the purpose of the Company, by giving it the following wording:

The Company's purpose, requesting expressly the billionaire finance Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company is allowed to participate to the setting-up and to the development of all companies belonging to the same group and to grant to them any assistance, loans, advances or guarantees. Companies belonging to the same group are companies in which the Company participate itself directly or indirectly as well as companies belonging or depending directly or indirectly to the group whose it is itself part.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

2.- To determine the Luxembourg laws governing the Company.

3.- To amend the articles of Incorporation in order to reflect the decision taken.

4.- To file with the official Luxembourg gazette the shareholding of the Company.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided as follows:

First resolution

It is decided to adopt the legal and fiscal status of a billionaire finance holding company as governed by the Luxembourg Law of 31 July 1929 and the Grand Duke Order of 17 December 1938, and to change accordingly the purpose of the Company.

All powers are conferred to the management of the Company in order to carry out the useful and necessary steps and to make any requests to the competent and concerned administrative authorities for the granting of the special fiscal status of a billionaire finance holding.

Second resolution

It is decided to determine that the reference Luxembourg laws governing the Company are the Luxembourg Law of 31 July 1929, of 10 August 1915, of 18 September 1933, of 28 December 1992 and the Grand Duke Order of 17 December 1938.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the following Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 3. The Company's purpose, requesting expressly the billionaire finance Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company is allowed to participate to the setting-up and to the development of all companies belonging to the same group and to grant to them any assistance, loans, advances or guarantees. Companies belonging to the same group

are companies in which the Company participate itself directly or indirectly as well as companies belonging or depending directly or indirectly to the group whose it is itself part.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to file the shareholding of the Company with the Mémorial. The shareholding of the Company is composed as follows:

Name of the shareholder	Number of shares
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.	16,948,144
IFF (GIBRALTAR) LIMITED	75,794

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-8081 Luxembourg, 6, rue de Mamer, constituée suivant acte reçu le 19 avril 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B n° 81.769, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1020, page 48914 du 11 novembre 2001; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 313, page 15017 du 24 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 17.023.938 (dix-sept millions vingt-trois mille neuf cent trente-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Adopter le statut légal et fiscal d'une société holding de financement et changer en conséquence l'objet social de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding milliardaire de financement au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société pourra participer à la création et au développement de toutes les sociétés faisant partie du même groupe de société ainsi qu'elle pourra octroyer à ces mêmes entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. Les sociétés faisant partie du même groupe de société sont des sociétés dans lesquelles la société a une participation directe ou indirecte ainsi que les sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont la société fait elle-même partie.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Enfin la Société pourra réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, tout en bénéficiant du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

2.- Déterminer les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société.

3.- Modifier les statuts de manière à refléter les décisions prises.

4.- Publier l'actionnariat de la société au Mémorial.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société holding milliardaire de financement telle que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et par l'Arrêté Grand-Ducal du 17 décembre 1938 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société de manière à mener à bien toutes démarches utiles et nécessaires et pour présenter toutes demandes auprès des autorités administratives compétentes et concernées pour l'octroi du statut fiscal particulier de holding milliardaire de financement.

Deuxième résolution

Il est décidé de déterminer que les lois luxembourgeoises de référence régissant la Société sont les lois du 31 Juillet 1929, du 10 Août 1915, du 18 Septembre 1933, du 28 Décembre 1992 ainsi que l'Arrêté Grand Ducal du 17 Décembre 1938.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles suivants statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding milliardaire de financement au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société pourra participer à la création et au développement de toutes les sociétés faisant partie du même groupe de société ainsi qu'elle pourra octroyer à ces mêmes entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. Les sociétés faisant partie du même groupe de société sont des sociétés dans lesquelles la société a une participation directe ou indirecte ainsi que les sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Enfin la Société pourra réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, tout en bénéficiant du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, il est décidé de publier la composition de l'actionnariat de la société. L'actionnariat se compose comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.	16.948.144
IFF (GIBRALTAR) LIMITED.	75.794

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

J. Elvinger.

(019545.3/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

GLBB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.668.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019829.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

KLOPP MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 5, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 62.739.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019464.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

EURODENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 82.716.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019454.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

STEIL MANU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5715 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 55.670.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019456.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

MOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 66.768.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(019460.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2005.
